

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2013 N°65 13 décembre 2013

- Décision du 9 décembre 2013 portant délégation de signature au directeur de l'infrastructure,	
de l'eau et de l'environnement	p 2
- Décision du 9 décembre 2013 portant délégation de signature (mesures temporaires)	
Direction territoriale Rhône Saône	p 5
- Décision du 10 décembre 2013 portant délégation de signature (ordre général)	
Direction territoriale du Bassin de la Seine	p 8
- Décision du 10 décembre 2013 portant délégation de signature (convention	
d'occupation et d'usage temporaire) - Direction territoriale du Bassin de la Seine	p 11
- Décision du 10 décembre 2013 portant délégation de signature en matière de Ressources	
Humaines (acte de gestion courante) - Direction territoriale du Bassin de la Seine	p 15
- Décision du 10 décembre 2013 portant délégation de signature en matière de	
représentation du pouvoir adjudicateur - Direction territoriale du Bassin de la Seine	p 23
- Décision du 10 décembre 2013 portant délégation de signature et désignation	
d'ordonnateurs secondaires délégués - Direction territoriale du Bassin de la Seine	p 33

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant. Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sûreté Défense du siège de l'établissement, 175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex

DECISION DU 9 DECEMBRE 2013 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU DIRECTEUR DE L'INFRASTRUCTURE, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports,

Vu la loi n°2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France,

Vu le décret n° 2010-197 du 23 février 2010 portant publication de la convention relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure, signée à Strasbourg le 9 septembre 1996,

Vu le décret n° 2010-697 du 25 juin 2010 portant diverses dispositions d'application de la convention de Strasbourg du 9 septembre 1996, relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure,

Vu la délibération du conseil d'administration du 12 juillet 2011 relative aux attributions des services centraux de l'établissement,

Vu la délibération du conseil d'administration du 29 novembre 2012 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la délibération du 3 octobre 2013 portant délégation de compétence du conseil d'aministration au directeur général pour modifier les jours de navigation ainsi que les chômages,

Vu la décision du 1^{er} février 2013 fixant l'organisation interne des services centraux de l'établissement,

Vu la décision du 20 septembre 2013 portant délégation de signature à M. Didier Sachy, directeur de l'infrastructure, de l'eau et de l'environnement,

DECIDE

<u>Article 1^{er}</u>: Délégation est donnée à M. Didier Sachy, directeur de l'infrastructure, de l'eau et de l'environnement, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom de M. Marc Papinutti, directeur général :

- les commandes et marchés d'un montant inférieur à 20 000 €HT, à l'exception des commandes et marchés en matière de fournitures et de matériel,
- les actes d'exécution des marchés, quel que soit leur montant,
- les commandes relevant d'un marché à bons de commandes,
- les attestations de service fait,
- les ordres de missions accordés aux agents placés sous son autorité ainsi que les états de frais correspondants, à l'exception des missions hors du territoire métropolitain,
- dans le cadre de la procédure du contrat de partenariat pour la reconstruction des barrages de la Meuse et de l'Aisne, les conventions d'occupation temporaire sur des terrains appartenant à des tiers et les actes qui s'y attachent, les bulletins d'éviction d'un montant n'excédant pas 5 000€;
- les courriers relatifs à l'envoi des éco-cartes et des numéros d'éco-comptes, au vol ou à la perte de l'éco-carte, à toute réclamation d'un titulaire d'un éco-compte ou d'une éco-carte ainsi qu'à la gestion des éco-comptes, dans le cadre de l'organisation du système de financement de la collecte et de l'élimination des déchets huileux et graisseux et de l'organisation du recouvrement de la rétribution d'élimination, et notamment de la mise en œuvre en France du système de paiement de ladite rétribution,
- les conventions d'échanges à titre non onéreux, de données non nominatives, à caractère géographique dans le cadre du schéma d'information géographique,
- toute modification des jours et horaires d'ouvertures des ouvrages de navigation confiés à VNF dans la limite :
 - d'un ajustement annuel et ponctuel de la date de début ou de fin d'une saison avec la date des chômages programmés ;
 - d'une modification temporaire inférieure à 3 mois des modalités de navigation sans modification des jours d'ouverture (augmentation ou réduction de l'amplitude quotidienne comme mesures compensatoires à un événement exceptionnel, passage des plages de navigation à la demande vers les plages de navigation libre, suppression de la plage méridienne sur les secteurs automatisés, extension

- sur des secteurs géographiques contigus de la plage horaire la plus favorable fixée par le conseil d'administration...);
- des modifications temporaires inférieures à une année des heures de montée ou de descente des ouvrages ponctuels;
- d'un ajustement ponctuel (réduction ou augmentation inférieure à 3 mois), en accompagnement de la réalisation d'un chômage ou d'une autorisation d'une manifestation ayant des impacts sur la navigation.
- -toute décision de modification ou d'annulation des périodes de chômages en cas d'urgence ;
- -toute modification des périodes de chômages programmés sur les ouvrages de navigation et les biefs, en dehors des cas d'urgence et dans la limite :
 - d'une modification, soit de la date de début, soit de la date de fin des chômages programmés sans modification de la durée totale du chômage et en s'assurant de la disponibilité d'un itinéraire alternatif ;
 - d'un prolongement de la durée totale du chômage inférieure à dix jours, en s'assurant de la disponibilité d'un itinéraire alternatif ;
 - de l'introduction dans la programmation d'une ou plusieurs nouvelles périodes de chômage dont la durée totale n'excède pas dix jours, en s'assurant qu'un itinéraire alternatif est disponible et que la durée de l'ensemble des nouvelles périodes fixées n'excède pas 10% de la durée totale de l'ensemble des chômages programmés au cours de la même année.
- -toute décision d'annulation d'un chômage en dehors de toute urgence ;
- -toute décision de reprise anticipée de la navigation en cas de durée des travaux inférieure à la durée initialement prévue, en dehors de toute urgence ;
- -les décisions de changer le périmètre d'action du chômage (réduire ou augmenter le secteur d'intervention sur un même itinéraire ou changer le secteur ou l'ouvrage sur lequel doit porter la période d'un chômage), en dehors de toute urgence.
- <u>Article 2</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier Sachy, délégation est donnée à M. Stéphane Gastarriet, directeur adjoint de l'infrastructure, de l'eau et de l'environnement, à l'effet de signer dans les mêmes limites et au nom de M. Marc Papinutti, directeur général, tous actes et documents définis à l'article 1^{er}.
- <u>Article 3</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier Sachy et de M. Stéphane Gastarriet, délégation est donnée à M. Lionel Diéval, responsable de la division maintenance et exploitation, Mlle Camille Cessieux, responsable de la division géomatique et cartographie, à Mme Christine Bourbon, responsable de la division de la qualité, de la sécurité, de l'eau et de l'environnement, et à Mlle Laura Chapital, responsable de la mission partenariat public-privé et hydroélectricité, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives et au nom de M. Marc Papinutti, directeur général, tous actes et documents définis à l'article 1^{er}, à l'exception des ordres de mission et des états de frais correspondants.
- <u>Article 4</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Sachy, Gastarriet et de M. Diéval, délégation est donnée à et Mme Christelle Bernes-Cabanne, chargée d'exploitation, à M. Alain Lecerf, chargé de maintenance, à Mme Virginie Balza, chargée du système d'information fluviale, et à M. Pierre-Emmanuel Flippe, chargé de la modernisation des méthodes d'exploitation, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives et au nom de M. Marc Papinutti, directeur général, tous actes et documents définis à l'article 1^{er}, à l'exception des ordres de mission et des états de frais correspondants.
- <u>Article 5</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier Sachy, de Stéphane Gastarriet, délégation est donnée, au sein de la division restauration et développement du réseau, à M. Mathieu Bourseau, conseiller en maîtrise d'ouvrage investissement et à M. Mahamadou Idrissa, chargé d'études et de projets, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et au nom de M. Marc Papinutti, directeur général, tous actes et documents définis à l'article 1^{er}, à l'exception des ordres de mission et des états de frais correspondants.
- <u>Article 6</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier Sachy, de Stéphane Gastarriet et de Mme Christine Bourbon, délégation est donnée à M. Grégory Decoster, chargé de qualité, à Mlle Sophie Longchambon, chargée de la sécurité, à Mlle Claire Mangeant, chargée d'environnement, et à Mme Marie-Laure Roger, animatrice qualité, sécurité, environnement, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions

respectives et au nom de M. Marc Papinutti, directeur général, tous actes et documents définis à l'article 1^{er}, à l'exception des ordres de mission et des états de frais correspondants.

<u>Article 7</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier Sachy, de Stéphane Gastarriet et de Mlle Camille Cessieux, délégation est donnée à Mlle Charlène Bouillon, chargée de cartographie, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et au nom de M. Marc Papinutti, directeur général, tous actes et documents définis à l'article 1^{er}, à l'exception des ordres de mission et des états de frais correspondants.

<u>Article 8</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier Sachy, de Stéphane Gastarriet et de Mlle Laura Chapital, délégation est donnée à M. Philippe Vincent, responsable du pôle technique PPP, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et au nom de M. Marc Papinutti, directeur général, tous actes et documents définis à l'article 1^{er}, à l'exception des ordres de mission et des états de frais correspondants.

Article 9 : La décision du 20 septembre 2013 susvisée est abrogée.

Article 10: La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 9 décembre 2013

Le directeur général

signé

Marc Papinutti

DECISION DU 9 DECEMBRE 2013 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports et notamment l'article L4313-3,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau,

Vu le décret n°2009-507 du 4 mai 2009 portant publication du règlement de police pour la navigation de la Moselle, adopté le 24 mai 1995, tel que modifié par la décision de la Commission de la Moselle CM/2008-I-6 du 19 juin 2008,

Vu le décret n°95-536 du 5 mai 1995 portant publication du règlement de police pour la navigation du Rhin, adopté par la résolution 1993-II-19 de la Commission centrale pour la navigation du Rhin, adopté à Strasbourg le 1er décembre 1993,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 3 octobre 2013 portant délégation de signature à Mme Monique Novat, directrice territoriale Rhône Saône, en matière de mesures temporaires,

DÉCIDE

Article 1er

Sur le territoire de la direction territoriale Rhône Saône, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de signer dans les limites de leur direction territoriale et de leur domaine de compétences, au nom de M. Marc Papinutti, directeur général, en cas d'incident d'exploitation, de travaux de maintenance ou d'événement climatique, les décisions temporaires d'interruption et de rétablissement de la navigation, de modification des conditions de franchissement des ouvrages, de modification des règles de route et les limites de vitesse autorisées, de modification des règles de stationnement, de modification des caractéristiques de la voie navigable fixées par les règlements particuliers de police, de modification et de restauration des règles d'annonce.

Sauf en cas d'événement climatique perturbant la navigation, la durée de chaque décision temporaire ne peut excéder 10 jours dans le cas d'une interruption de navigation et trente jours dans les autres cas.

Mme Monique Novat, directrice territoriale

- M. Olivier Norotte, directeur territorial adjoint
- M. Dominique Larroque, secrétaire général
- M. Lionel Vuittenez, directeur des subdivisions
- M. Nicolas Chartre, chef du service développement
- M. Eric Bourlès, chef du service gestion durable
- M. Philippe Pulicani, chef du service ingénierie
- M. Nicolas Viaud, responsable du bureau exploitation maintenance
- M. Jean-Jacques Gros, responsable du bureau sécurité de la navigation
- M. Paul Lanoy, subdivisionnaire de Dole
- M. Marc Rigolier, adjoint au subdivisionnaire de Dole
- M. Jean-Louis Bataillard, responsable domaine fluvial et travaux à la subdivision de Dole
- M. Jean Guillemot, responsable exploitation, entretien et travaux neufs à la subdivision de Dole

- M. Antoine Sion, subdivisionnaire de la vallée du Doubs
- M. Pierre Dziadkowiak, adjoint au subdivisionnaire de la vallée du Doubs
- M. Bruno Bedeaux, responsable maintenance à la subdivision de la vallée du Doubs
- M. Vincent Mossard, responsable domaine et maisons éclusières à la subdivision de la vallée du Doubs
- M. Laurent Pautot, responsable exploitation à la subdivision de la vallée du Doubs
- M. Eric Vuillier, responsable travaux à la subdivision de la vallée du Doubs
- M. Charles Figuereo, responsable entretien exploitation du secteur de Montbéliard
- M. Bruno Stehlin, adjoint au responsable exploitation du secteur de Montbéliard
- M. Michel Brolin, adjoint au responsable exploitation du secteur de Besançon
- M. Dominique Dunand, adjoint au bureau d'études de Besançon
- M. Jean-Pierre Seguin, subdivisionnaire de Gray
- M. Roland Peria, chargé d'opération travaux à la subdivision de Gray
- M. Jean-Pierre Muzard, responsable du pôle plongée à la subdivision de Gray
- Mme Christine Lecomte, assistante pôle domanial à la subdivision de Gray
- M. Pascal Seurot, subdivisionnaire de Port-sur-Saône
- M. Denis Jeandenand, adjoint au subdivisionnaire de Port-sur-Saône
- M. Hubert Petit, responsable exploitation Petite Saône
- M. Nicolas Beaurez, subdivisionnaire de Mâcon
- M. Laurent Malbrunot, adjoint au subdivisionnaire de Mâcon
- M. Noël Corget, responsable environnement à la subdivision de Mâcon
- M. Olivier Duband, responsable des travaux en régie, du chenal et de la bathymétrie
- M. Philippe Mauger, technicien en charge de la maintenance à la subdivision de Mâcon
- M. Serge Sahuc, technicien en charge de la sécurité et de la maintenance à la subdivision de Mâcon
- M. Patrick Clerc, responsable travaux en régie à la subdivision de Mâcon
- M. Rémi Mathuriau, responsable hygiène et sécurité à la subdivision de Mâcon
- M. Alain Herr, subdivisionnaire de Chalon-sur-Saône
- M. Yannick Savoy, adjoint au subdivisionnaire de Chalon-sur-Saône
- M. Michel Blondel, technicien en charge des études et de l'environnement à la subdivision de Chalon-sur-Saône
- M. Didier Herit, technicien en charge de l'exploitation à la subdivision de Chalon-sur-Saône
- M. Jocelyn Royer, technicien en charge de la maintenance à la subdivision de Chalon-sur-Saône
- M. Sébastien Collard, technicien en charge de la sécurité et du développement à la subdivision de Chalon-sur-Saône
- M. Eric Baron, responsable centre d'exploitation de Seurre
- M. Cyril Rigollet, responsable centre d'exploitation de Chalon-sur-Saône
- M. Samuel Cado, subdivisionnaire de Lyon
- M. Fabrice Boisson, adjoint au subdivisionnaire de Lyon
- M. Franck Thollet, responsable domaine fluvial à la subdivision de Lyon
- M. Thierry Sadonnet, responsable secteur Saône à la subdivision de Lyon
- M. Maxime Pierot, responsable secteur Rhône aval à la subdivision de Lyon
- M. Vincent Prin-Abeil, responsable secteur Rhône amont à la subdivision de Lyon
- M. Jean-Paul Faudot, subdivisionnaire de Grand Delta
- M. Cyril Antolin, adjoint au subdivisionnaire de Grand Delta
- M. Georges Pignot, responsable police de la navigation à la subdivision de Grand Delta
- M. Jean-Louis Gaudillère, responsable du centre d'exploitation de Saint-Gilles
- M. Pierre Fraysse, responsable domaine fluvial à la subdivision de Grand Delta
- Mme Christine Leloup, assistante cellule domaniale à la Subdivision de Grand Delta
- M. Brahim Louafi, subdivisionnaire de Frontignan
- M. Robert Mas, adjoint au subdivisionnaire de Frontignan
- M. Joseph Viollin, responsable domaine fluvial à la subdivision de Frontignan
- M. Philippe Schneider, responsable centre d'exploitation de Palavas

Article 2

La décision du 3 octobre 2013 susvisée est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 9 décembre 2013

Le directeur général

Marc Papinutti





DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE (Ordre général)

Le Directeur Territorial Bassin de la Seine de Voies Navigables de France,

Vu le code des transports, notamment son article R. 4312-17;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 28 février 2013 portant modification de la délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 15 avril 2013 modifiant la décision portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs (DT Bassin de la Seine) ;

DECIDE

Article 1:

Délégation est donnée à :

- M. Patrice CHAMAILLARD, ingénieur en chef des Travaux publics de l'Etat du 1er groupe, directeur adjoint
- M. Daniel BASCOUL, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur adjoint
- à l'effet de signer tous les actes ou documents administratifs dans les matières et limites suivantes :
- a) toute convention de superposition d'affectations du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France,
- b) tout acte relatif au contrôle de l'exploitation des ports fluviaux ayant fait l'objet d'une délégation de service public,
- c) action en justice, en cas d'urgence,
- d) tout mandat de représentation au personnel de Voies navigables de France, devant toute juridiction à l'exception de la Cour de Cassation et du Conseil d'État,
- e) toute décision d'aide aux adaptations techniques de la cale et à la modernisation des entreprises du transport fluvial.
- f) Tout acte, notification, décision ou mémoire de première instance relatif à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement, établi dans les conditions et selon les procédures prévues par le code de justice administrative, et représenter l'établissement en première instance.

Article 2:

En mon absence ou en cas d'empêchement ainsi que celle de M. Patrice CHAMAILLARD et de M. Daniel BASCOUL, délégation est donnée à M. Thierry DURIEUX, secrétaire général, à l'effet de signer les actes ou documents administratifs mentionnés à l'article 1.a) à 1.e) de la présente décision.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry DURIEUX, délégation est donnée à Mme Florence DERUMIGNY, secrétaire générale adjointe, à l'effet de signer les actes ou documents administratifs mentionnés à l'article 1.a) à 1.e) de la présente décision.

Article 3:

Cette délégation abroge la décision de délégation de signature en matière d'ordre général en date du 2 juillet 2013.

Fait à Paris, le 10 décembre 2013

Pour le Directeur Général de Voies Navigables de France et par délégation, Le Directeur Territorial Bassin de la Seine,

SIGNE

Alain MONTEIL





DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE (Convention d'Occupation et d'Usage Temporaire)

Le Directeur Territorial Bassin de la Seine de Voies Navigables de France,

Vu le code des transports, notamment son article R. 4312-17;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 28 février 2013 portant modification de la délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 15 avril 2013 modifiant la décision portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs (DT Bassin de la Seine),

DECIDE

Article 1:

Délégation de signature est donnée, à M. Patrice CHAMAILLARD, ingénieur en chef des Travaux Publics de l'Etat du 1er groupe, directeur adjoint, et à M. Daniel BASCOUL, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur adjoint, afin de prendre, dans le cadre des règlements et instructions en vigueur et dans la limite de la circonscription de la Direction Territoriale Bassin de la Seine, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies Navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares et accorder toute convention d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure ou égale à 20 hectares.

Article 2:

Délégation de signature est donnée aux agents mentionnés ci-dessous, à l'effet de signer, dans le cadre des règlements et instructions en vigueur et dans la limite de leur circonscription, au nom de M. le Directeur Territorial Bassin de la Seine de Voies Navigables de France, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires constitutives ou non de droits réels et aux conventions d'usage temporaire du domaine géré par Voies Navigables de France, portant sur une durée n'excédant pas 5 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, lorsque la redevance annuelle de celles-ci est inférieure ou égale à 20 000 € (vingt-mille euros), et à l'exception des COT « Logement » - immeuble bâti.

M. Georges BORRAS

M. Frédéric ARNOLD

M. Yves BRYGO

M. Michel GOMMEAUX

Chef de l'Arrondissement des Boucles de la Seine

Adjoint au chef de l'Arrondissement Seine-Amont

Chef de l'Arrondissement Picardie

Chef de l'Arrondissement Champagne

<u>Article 3</u>: En cas d'absence ou d'empêchement des agents mentionnés à l'article 2, la délégation est exercée dans les conditions prévues par ce même article par les agents mentionnés cidessous :

M. Claude STREITH Adjoint au chef de l'arrondissement des Boucles de la

Seine

M. Fabrice DALY Adjoint au chef de l'Arrondissement Picardie

Article 4:

Délégation de signature est donnée aux chefs de subdivisions territoriales et à leurs adjoints nommément désignés ci-dessous, à l'effet de signer, dans le cadre des règlements et instructions en vigueur et dans la limite de leur circonscription, au nom de M. le Directeur Territorial Bassin de la Seine de Voies Navigables de France, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires constitutives ou non de droits réels et aux conventions d'usage temporaire du domaine géré par Voies Navigables de France, portant sur une durée n'excédant pas 5 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, lorsque la redevance annuelle de ceux-ci est, en application des barèmes en vigueur, inférieure ou égale à 10 000 € (dix mille euros), et à l'exception des COT « Logement » – immeuble bâti.

ARRONDISSEMENT DES BOUCLES DE LA-SEINE

M. Manuel MARTINEZ Chef de la subdivision de Suresnes

M. Mathieu GICQUEL Chef de la subdivision de Pontoise

Mme Marlène LEROY Adjointe au chef de la subdivision de Pontoise

M. Rémi CORGET Chef de la subdivision d'Amfreville

M. Marc LABROUSSE Adjoint au chef de la subdivision d'Amfreville

M. Nicolas PICHON Chef de la subdivision de Nantes-Loire

M. Jacques CASSARD Adjoint au chef de la subdivision Nantes-Loire

M. Bertrand BILLET Chef du pôle aménagement et domaine

Mme Marina LABEYLIE Chef de l'Agence de développement de la voie d'eau Adjointe au chef de l'Agence de développement de la Mme Gaëlle GAMBLIN

voie d'eau

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. Olivier MONFORT Adjoint au subdivisionnaire M. Gilles GUILLERMIN Adjoint au subdivisionnaire

M. Rémi IMBERT Chef de la Subdivision de Meaux par intérim

M. Frédéric GRENOT Chef de la Subdivision de Melun M. Thierry PICOT Adjoint au subdivisionnaire M. Frédéric SANNIE Adjoint au subdivisionnaire

Mme Sandrine MICHOT Responsable de la gestion du domaine

Chef de la Subdivision de Sens M. Thierry PEREZ M. Frédéric FAVEERS Adioint au subdivisionnaire M. Jean SERRIER Adjoint au subdivisionnaire

M. Pascal FAVIER Chef de la Subdivision de Nogent-sur-Seine

M. Patrick FENOLL Adjoint au subdivisionnaire

M. Rémy IMBERT Chef de la Subdivision de Paris M. Guy ANDRIOT Adjoint au subdivisionnaire

ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Brice MORICEAU Chef de la Subdivision de Compiègne

M. Jean-Philippe GRANDIN Adjoint au chef de la subdivision de Compiègne

M. Jean-Michel PUJADAS Chef de la subdivision de Péronne

Mme Sylvie DELBASSE Adjoint au subdivisionnaire M. Didier DEBRABANT Chef de la Subdivision de Saint-Quentin Mme Marie-Thérèse VERON Adjointe au Chef de la subdivision de Saint-

Quentin

Mme Mélanie HOUDELETTE Adjointe au Chef de la subdivision de Saint-

Quentin

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

Mme Corinne BIETH Chef de la Subdivision de Châlons-en-

Champagne

M. Michel CARDOT Adjoint au subdivisionnaire

Mme Virginie HONNONS Chef de la Subdivision de Château-Thierry

M. Thierry GIVRY Contrôleur de Mont-Saint-Père

M. Laurent HERMIER Chef de la Subdivision de Rethel

M. Vincent TRITON Adjoint au subdivisionnaire

M. Robert OTTO-LOYAS Chef du pôle Domaine-Développement

Article 5:

Cette délégation abroge la décision de délégation en matière de convention d'occupation et d'usage temporaire du 8 août 2013.

Fait à Paris, le 10 décembre 2013

Pour le Directeur Général de Voies Navigables de France et par délégation, Le Directeur Territorial Bassin de la Seine,

SIGNE

Alain MONTEIL





DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES (actes de gestion courante)

Le Directeur Territorial Bassin de la Seine de Voies Navigables de France,

Vu le code des transports, notamment ses articles L.4312-3 et R4312-17;

Vu le décret n°2012-1491 du 27 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des personnels relevant du ministère des transports affectés à Voies navigables de France ;

Vu le décret n°65-382 du 21 mai 1965 relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928, modifié notamment par le décret n°°2013-122 du 6 février 2013 ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant la liste des actes délégués au directeur général de Voies navigables de France pour la gestion des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts affectés à l'établissement public Voies navigables de France ;

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État et du corps des dessinateurs (service de l'équipement) relevant du ministre chargé des transports affectés à Voies navigables de France ;

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels relevant du ministre chargé des transports affectés à l'établissement public Voies navigables de France :

Vu l'arrêté ministériel du 15 avril 2013 nommant M. Alain MONTEIL, directeur territorial Bassin de la Seine ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 22 mars 2013 portant modification de la délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France, en matière de ressources humaines ;

Vu la décision du 15 avril 2013 modifiant la décision portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs (DT Bassin de la Seine) ;

DECIDE

Article 1:

Délégation est donnée à M. Patrice CHAMAILLARD, ingénieur en chef des Travaux Publics de l'Etat du 1er groupe, directeur adjoint et à M. Daniel BASCOUL, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur adjoint, à l'effet d'exercer toute autorité sur l'ensemble des personnels relevant de la direction territoriale et de signer, en mon nom, tous actes et décisions en matière de ressources humaines visés au point V de l'article 1er de la décision du 31 décembre 2012 modifiée portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux.

Article 2:

Délégation est donnée aux agents mentionnés ci-dessous, dans la limite de leurs attributions :

- –M. Thierry DURIEUX, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, secrétaire général
 –Mme Florence DERUMIGNY, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire générale adjointe
 - -M. Éric ROLLAND, attaché d'administration de l'État, chef du pôle personnel

à l'effet d'exercer toute autorité sur le personnel relevant de leur responsabilité et de signer, en mon nom, tous les actes suivants concernant l'ensemble du personnel relevant de la direction territoriale :

—les actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel, y compris les ordres de mission en métropole et en dehors du territoire national, ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service

-les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, notamment :

- * congés annuels et administratifs,
- * congés bonifiés,
- * congés de maternité et de paternité,
- * congés d'adoption,
- * congés de solidarité familiale,
- * congés de présence parentale,
- * congés de formation professionnelle,

- * congés de validation des acquis de l'expérience et de bilan de compétences,
- * congés de formation syndicale
- * congés pour siéger en qualité de représentant d'une association ou d'une mutuelle dans une instance instituée auprès d'une autorité de l'Etat ou d'une collectivité territoriale,
- * congés pour participer aux activités des associations de jeunesse et d'éducation populaire des fédérations et associations sportives ou de plein air légalement constituées destinées à favoriser la préparation, la formation ou le perfectionnement des cadres et animateurs,
- * congés de maladie, de longue maladie, de longue durée, pour accident de service ou maladie professionnelle, la reprise de fonctions à l'issue d'une congé de longue maladie ou de longue durée, la reprise à temps partiel thérapeutique.

Article 3:

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux responsables et à leurs adjoints respectifs, dont les noms sont indiqués en annexe I, à l'effet d'exercer toute autorité sur le personnel relevant de leur responsabilité et de signer, en mon nom, tous les actes suivants :

- -les ordres de mission en direction territoriale Bassin de la Seine (DTBS) dans le cadre de déplacement professionnel du personnel,
 - -les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, visées ci-dessous :
 - * congés annuels et administratifs,
 - * congés de formation professionnelle,
 - * congés de formation syndicale,
 - * congés de maladie, pour accident de service ou maladie professionnelle,
 - * autorisations spéciales d'absence, hors celles pour l'exercice du droit syndical dans la fonction publique et celles en vue de la préparation des examens et concours administratifs
 - -les décisions relatives aux aménagements et facilités d'horaire, à la gestion des jours de réduction du temps de travail, visées ci-dessous :
 - * l'organisation du travail des agents placés sous leur responsabilité, dans le respect des garanties minimales et des dérogations autorisées,
 - * les astreintes des agents placés sous leur responsabilité,
 - * la fixation des jours de repos et des jours de réduction du temps de travail, selon la modalité fixée par le règlement intérieur de la direction territoriale bassin de la Seine.

Article 4:

La présente délégation abroge la décision de délégation de signature en matière de ressources humaines en date du 2 juillet 2013.

Fait à Paris, le 10 Décembre 2013

Pour le Directeur Général de Voies Navigables de France et par délégation, Le Directeur Territorial Bassin de la Seine,

SIGNE

Alain MONTEIL

ANNEXE I

DIRECTION

M. Rémy PIEDVACHE Responsable de la mission « Qualité Sécurité

Management »

Mme Corinne SPINER Responsable de la communication

SECRETARIAT GENERAL

M. Eric ROLLAND Chef du Pôle personnel

Mme Sylvie CHEVALLIER Chef du bureau du personnel et des affaires

transversales

Mme Laurence MURZEAU Chef du Bureau de la formation et des concours

M. Jean-Marc RIGAUD Chef du bureau de la comptabilité centrale Mme Laurence LABOUTE Adjointe au chef du bureau de la comptabilité

centrale

M. Thierry LEBRETON Chef du bureau des moyens généraux et du parc

automobile

M. Frédéric LE PENNUISIC Chef du bureau techniques réseaux et applications

informatiques

M. Christophe VOISIN Adjoint au chef du bureau techniques réseaux et

applications informatiques

Mme Émilie GILLARD Chef du bureau des affaires juridiques et du

contentieux

M. Lionel BRISSON Chef du bureau de la commande publique

Mme Samira MESSAOUDIA Chef du bureau du logement des agents

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

M. Stanislas DE ROMEMONT Chef du service gestion de la voie d'eau

Mme Sarah SANANES Chef de la subdivision politique technique

M. Thierry VERDIER Adjoint au chef de la subdivision bathymétrie et

signalisation

M. Thierry BIAIS Chef de la mission de la gestion du trafic et relation

avec les usagers

M. Nicolas LE BAIL Chargé de mission S.I.G et Environnement

M. Hervé BILOT Chargé de mission exploitation et police

SERVICE TECHNIQUES DE LA VOIE D'EAU

M. Hugues LACOURT Chef du service techniques de la voie d'eau M. Éric VACHET

Adjoint au chef du Service Techniques de la voie

d'eau

Mme Émilie LEMAIRE Chef de la subdivision études et grands travaux 1

M. Jean PLATEAU Chef de la subdivision études et grands travaux 2

Mme Morgane WERNERT Chef de la subdivision études et grands travaux 4

Mme Delphine ROTHLISBERGER Chef de la subdivision études et grands travaux 5

Mme Mathilde LERMINIAUX Responsable mission petite Seine grand gabarit

SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

M. Claude DENET Chef du service du développement et des affaires

domaniales

M. Antoine VALLEE Chef du pôle gestion

Mme Christine LEBOUTTE Chef du bureau du domaine public fluvial

Bertrand NEVEUX Chef du pôle développement

M. Sylvain DUQUENNE Responsable du centre de gestion du transport

fluvial de St Quentin

Mme Béatrice BLEUET Responsable du bureau des aides

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE LA SEINE

Chef de l'arrondissement Boucles de la Seine M. Georges BORRAS M. Claude STREITH

Adjoint au chef de l'arrondissement Boucles de la

Seine

Mme Nicole SCHWINTE Chef du pôle administratif par intérim

M. Manuel MARTINEZ Chef de la subdivision de Suresnes

M. Mathieu GICQUEL Chef de la subdivision de Pontoise

Mme Marlène LEROY Adjointe au chef de de la subdivision de Pontoise

M. Rémi CORGET Chef de la subdivision d'Amfreville

M. Marc LABROUSSE Adjoint au chef de la subdivision d'Amfreville

M. Nicolas PICHON Chef de la subdivision de Nantes-Loire

M. Jacques CASSARD Adjoint au chef de la subdivision Nantes-Loire

M. Guillaume ANDRE Chef de l'unité de gestion technique des

infrastructures

M. Olivier SIGAULT Chef de la subdivision ingénierie et signalisation Mme Marina LABEYLIE Mme Gaëlle GAMBLIN Chef de l'Agence de développement de la voie d'eau Adjointe au chef de l'agence de Développement des

Boucles de la Seine

M. Bertrand BILLET Chef du pôle affaires domaniales

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. Frédéric ARNOLD Adjoint au chef de l'arrondissement Seine-Amont

M. Olivier MONFORT Adjoint au chef la subdivision de Joinville
M. Gilles GUILLERMIN Adjoint au chef la subdivision de Joinville

M. Rémy IMBERT Chef de la subdivision de Paris

M. Guy ANDRIOT Adjoint au chef la subdivision de Paris

M. Frédéric GRENOT Chef de la subdivision de Melun

M. Thierry PICOT

M. Frédéric SANNIE

Adjoint au chef de la subdivision de Melun

Adjoint au chef de la subdivision de Melun

M. Thierry PEREZ Chef de la subdivision de Sens

M. Frédéric FAVEERS

M. Jean SERRIER

Adjoint au chef de la subdivision de Sens

Adjoint au chef de la subdivision de Sens

M. Pascal FAVIER Chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine

M. Patrick FENOLL Adjoint au chef de la subdivision de

Nogent-sur-Seine

M. Rémi IMBERT Chef de la subdivision de Meaux par intérim

M. Denis SIBERIL Chef du bureau administratif

Mme Vanessa MINARD Chef de la subdivision politiques techniques

M. Guillaume TOLLIS Chef du bureau études et travaux

M. Stéphane HUET Adjoint au chef du bureau études et travaux

ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Yves BRYGO Chef de l'arrondissement Picardie

M. Fabrice DALY Adjoint au chef de l'arrondissement Picardie

M. Philippe MOREL Chef du bureau administratif

M. Brice MORICEAU Chef de la subdivision de Compiègne

M. Jean-Philippe GRANDIN Adjoint au chef de la subdivision de Compiègne

M. Jean-Michel PUJADAS Chef de la subdivision de Péronne

Mme Sylvie DELBASSE Adjointe au chef de la subdivision de Péronne

M. Didier DEBRABANT Chef de la subdivision de Saint-Quentin

Mme Mélanie HOUDELETTE Adjointe au chef de la subdivision de Saint-Quentin Mme Marie-Thérèse VERON Adjointe au chef de la subdivision de Saint-Quentin

Mme BOYER Brigitte Chef du bureau études techniques

M. Yannick LAISIS Adjoint au chef du bureau études techniques

Mme Virginie FLAQUET-LACOUX

Chef du bureau Programmation et Exploitation

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

M. Michel GOMMEAUX

Chef de l'arrondissement Champagne

Mme Martine DELOZANNE

Responsable du bureau administratif

Mme Corinne BIETH Chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne

M. Michel CARDOT Adjoint au chef de la subdivision de

Châlons-en-Champagne

Mme Virginie HONNONS Chef de la subdivision de Château-Thierry

M. Thierry GIVRY Contrôleur de Mont-Saint-Père

M. Laurent HERMIER Chef de la subdivision de Rethel

M. Vincent TRITON Adjoint au chef de la subdivision de Rethel

M. François-Xavier PAYER

M. Robert OTTO-LOYAS

Chef de la subdivision technique

Chef du pôle domaine-développement





DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE REPRÉSENTATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Le Directeur Territorial Bassin de la Seine de Voies Navigables de France,

Vu le code des transports, notamment son article R.4312-17 ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 28 février 2013 portant modification de la délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 15 avril 2013 modifiant la décision portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs (DT Bassin de la Seine),

DECIDE

Article 1:

Délégation est donnée à :

- M. Patrice CHAMAILLARD, ingénieur en chef des Travaux Publics de l'Etat du 1er groupe, directeur adjoint,
- M. Daniel BASCOUL, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur adjoint

à l'effet de signer en mon nom, toute pièce dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché quelqu'en soit le montant ;
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché quelqu'en soit le montant ;
- tout bon de commande de moins de 90 000 euros, émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros.

Article 2:

Délégation est donnée aux responsables ci-dessous, ainsi qu'aux chefs d'arrondissement, chefs de service et à leurs adjoints respectifs, et aux agents mentionnés en annexe I :

- M. Thierry DURIEUX, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, secrétaire général,
- Mme Florence DERUMIGNY, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire générale adjointe,

à l'effet de signer en mon nom, toute pièce dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT;
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT;
- tout bon de commande de moins de 90 000 euros, émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros.

Article 3:

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux chefs des subdivisions et des bureaux ainsi qu'à leurs adjoints, dont les noms sont indiqués en annexe II, dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 20 000 euros HT;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant strictement inférieur à 20 000 euros HT;
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant strictement inférieur à 20 000 euros HT;
- tout bon de commande de moins de 20 000 euros, émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros.

Article 4:

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et sous le contrôle hiérarchique des chefs de subdivision ou de leurs adjoints, aux agents, dont les noms sont indiqués en annexe III, dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 4000 euros HT;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant strictement inférieur à 4000 euros HT;
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant strictement inférieur à 4000 euros HT;
- tout bon de commande de moins de 4 000 euros, émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros.

Article 5:

La présente délégation abroge la délégation de signature en matière de représentation du pouvoir adjudicateur en date du 8 août 2013.

Fait à Paris, le 10 décembre 2013

Pour le Directeur Général de Voies Navigables de France et par délégation, Le Directeur Territorial Bassin de la Seine,



Alain MONTEIL

ANNEXE I

DIRECTION

M. Rémy PIEDVACHE Responsable de la mission « Qualité Sécurité

Management »

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

M. Stanislas DE ROMEMONT Chef du service gestion de la voie d'eau

SERVICE TECHNIQUES DE LA VOIE D'EAU

M. Hugues LACOURT Chef du service techniques de la voie d'eau M. Eric VACHET Adjoint au chef du Service Techniques de la voie

d'eau

SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

M. Claude DENET Chef du service du développement et des affaires

domaniales

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE LA SEINE

M. Georges BORRAS
 M. Claude STREITH
 Chef de l'arrondissement Boucles de la Seine
 Adjoint au chef de l'arrondissement Boucles de la

Seine

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. Frédéric ARNOLD

Adjoint au chef de l'arrondissement Seine-Amont

Mme Vanessa MINARD

Chef de la subdivision politiques techniques

ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Yves BRYGO Chef de l'arrondissement Picardie

M. Fabrice DALY Adjoint au chef de l'arrondissement Picardie

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

M. Michel GOMMEAUX Chef de l'arrondissement Champagne Mme Martine DELOZANNE Responsable du bureau administratif

ANNEXE II

DIRECTION

Mme Corinne SPINER Responsable de la communication

SECRETARIAT GENERAL

M. Eric ROLLAND Chef du Pôle personnel

Mme Laurence MURZEAU Chef du Bureau de la formation et des concours

M. Thierry LEBRETON Chef du bureau des moyens généraux et du parc

automobile

M. Frédéric LE PENNUISIC Chef du bureau techniques réseaux et applications

informatiques

M. Christophe VOISIN Adjoint au chef du bureau techniques réseaux et

applications informatiques

Mme Émilie GILLARD Chef du bureau des affaires juridiques et du

contentieux

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

Mme Sarah SANANES Chef de la subdivision politique technique

M. Thierry VERDIER Adjoint au chef de la subdivision bathymétrie et

signalisation

M. Thierry BIAIS Chef de la mission de la gestion du trafic et relation

avec les usagers

M. Nicolas LE BAIL Chargé de mission S.I.G et Environnement

M. Hervé BILOT Chargé de mission exploitation et police

SERVICE TECHNIQUES DE LA VOIE D'EAU

Mme Émilie LEMAIRE Chef de la subdivision études et grands travaux 1

M. Jean PLATEAU Chef de la subdivision études et grands travaux 2

Mme Morgane WERNERT Chef de la subdivision études et grands travaux 4

Mme Delphine ROTHLISBERGER Chef de la subdivision études et grands travaux 5

Mme Mathilde LERMINIAUX Responsable mission petite Seine grand gabarit

SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

M. Antoine VALLEE Chef du pôle gestion

Mme Christine LEBOUTTE Chef du bureau du domaine public fluvial

M. Bertrand NEVEUX Chef du pôle développement

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE LA SEINE

Mme Nicole SCHWINTE Chef du pôle administratif par intérim

M. Manuel MARTINEZ Chef de la subdivision de Suresnes

M. Mathieu GICQUEL Chef de la subdivision de Pontoise

Mme Marlène LEROY Adjointe au chef de de la subdivision de Pontoise

M. Rémi CORGET Chef de la subdivision d'Amfreville

M. Marc LABROUSSE Adjoint au chef de la subdivision d'Amfreville

M. PICHON Nicolas Chef de la subdivision de Nantes-Loire

M. CASSARD Jacques Adjoint au chef de la subdivision Nantes-Loire

M. Guillaume ANDRE Chef de l'unité de gestion technique des

infrastructures

M. Olivier SIGAULT Chef de la subdivision ingénierie et signalisation

Mme Marina LABEYLIE

Chef de l'Agence de développement de la voie d'eau

Mme Gaëlle GAMBLIN

Adjointe au chef de l'agence de Développement des

Boucles de la Seine

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. Olivier MONFORT Adjoint au chef la subdivision de Joinville
M. Gilles GUILLERMIN Adjoint au chef la subdivision de Joinville

M. Rémy IMBERT Chef de la subdivision de Paris

M. Guy ANDRIOT Adjoint au chef la subdivision de Paris

M. Frédéric GRENOT Chef de la subdivision de Melun

M. Thierry PICOT Adjoint au chef de la subdivision de Melun M. Frédéric SANNIE Adjoint au chef de la subdivision de Melun

M. Thierry PEREZ Chef de la subdivision de Sens

M. Frédéric FAVEERSM. Jean SERRIERAdjoint au chef de la subdivision de SensAdjoint au chef de la subdivision de Sens

M. Pascal FAVIER Chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine

M. Patrick FENOLL Adjoint au chef de la subdivision de

Nogent-sur-Seine

M. Rémi IMBERT

M. Alain BERLIERE

Chef de la subdivision de Meaux par intérim

Adjoint au chef de la subdivision de Meaux

M. Denis SIBERIL Chef du bureau administratif

M. Guillaume TOLLIS Chef du bureau études et travaux

M. Stéphane HUET Adjoint au chef du bureau études et travaux

ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Philippe MOREL Chef du bureau administratif

M. Brice MORICEAU Chef de la subdivision de Compiègne

M. Jean-Philippe GRANDIN Adjoint au chef de la subdivision de Compiègne

M. Jean-Michel PUJADAS Chef de la subdivision de Péronne

Mme Sylvie DELBASSE Adjointe au chef de la subdivision de Péronne

M. Didier DEBRABANT Chef de la subdivision de Saint-Quentin

Mme Mélanie HOUDELETTE Adjointe au chef de la subdivision de Saint-Quentin Mme Marie-Thérèse VERON Adjointe au chef de la subdivision de Saint-Quentin

Mme BOYER Brigitte Chef du bureau études techniques

M. Yannick LAISIS Adjoint au chef du bureau études techniques

Mme Virginie FLAQUET-LACOUX

Chef du bureau Programmation et Exploitation

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

Mme Corinne BIETH Chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne

M. Michel CARDOT Adjoint au chef de la subdivision de

Châlons-en- Champagne

Mme Virginie HONNONS Chef de la subdivision de Château-Thierry

M. Thierry GIVRY Contrôleur de Mont-Saint-Père

M. Laurent HERMIER Chef de la subdivision de Rethel

M. Vincent TRITON Adjoint au chef de la subdivision de Rethel

M. François-Xavier PAYER Chef de la subdivision technique

ANNEXE III

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

Subdivision bathymétrie et signalisation

M. Paul BEGIN Hydrographe de la vedette BELGRAND M. Didier SELLIER Hydrographe de la vedette PICARDIE

SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

M. Sylvain DUQUENNE Responsable du centre de gestion du transport

fluvial à Saint-Quentin

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE LA SEINE

Pôle administratif

M. Slimane TLEMSANI Responsable du magasin

Unité gestion technique des infrastructures :

M. Philippe GRU Adjoint automatisme M. Pascal TREHOUT Responsable des pontons

Subdivision de Suresnes:

M. Laurent NIOUET Responsable de l'unité exploitation des ouvrages M. François DROIN Adjoint au responsable de l'unité exploitation des

ouvrages

Subdivision de Pontoise :

M. Laurent PRIGENT Co-responsable de l'unité exploitation des ouvrages M. Michel CARRIERE Co-responsable de l'unité d'exploitation des ouvrages

Subdivision de Nantes Atlantique :

M. GONCALVES Johnny Contrôleur en charge de l'exploitation

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

Subdivision de Joinville

Mme Rachel BAUMGARTNER Responsable secteur Seine M. Hervé WILMORT Responsable secteur Marne Subdivision de Melun

M. Jean-Louis GUILHAS
 M. Oswald DECLOMESNIL
 Responsable secteur aval exploitation
 Responsable maintenance secteur aval

Subdivision de Nogent-sur-Seine

M. Dominique NOLIN Responsable secteur Circonscription Bray

Subdivision de Sens

M. Julien ARCHAMBAULT Chargé d'études, d'opérations et

surveillance de travaux

M. Christian LAFOLLY Responsable maintenance

Subdivision de Paris

M. Wilfried REMUS Pôle aménagement et entretien du domaine

Subdivision de Meaux

M. Franck CHARTIER Responsable du secteur amont

M. Hervé WILMORT Responsable du secteur aval par intérim

ARRONDISSEMENT PICARDIE

Subdivision de Compiègne :

M. Arnaud DEVEYER Chargé d'études

M. Henri GIBOUT Responsable des ateliers

M. Bernard LEBRETON Responsable de la circonscription de Soissons

Subdivision de Péronne :

M. Laurent DUFOSSÉ Contrôleur

M. Philippe KUC Responsable de la circonscription de Ham et Noyon

Subdivision de Saint-Quentin:

M. Arnaud VOIRET Responsable des ateliers

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

Pôle domaine et développement

M. Robert OTTO-LOYAS Chef du pôle Domaine-Développement

Subdivision de Rethel:

M. Étienne MARTINET Responsable de la circonscription de Bourg et Comin

Subdivision de Château-Thierry:

M. Emmanuel CHOISY Adjoint du responsable de la circonscription de

Damery

M. Jean-Claude POULET Responsable de la circonscription de Mareuil sur Ay

M. Eric LE GUENNEC Responsable du canton d'Epernay

Subdivision de Châlons-en-Champagne:

M. Mickaël DANA Responsable de la circonscription de Condé sur

Marne

M. Thierry RIVIER Responsable du secteur de Châlons

M. Laurent DAMPEYROU Contrôleur

Subdivision Technique:

M. Francis LEAUTE OPA – réceptionnaire Antenne de Bourg et Comin





DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE ET DÉSIGNATION D'ORDONNATEURS SECONDAIRES DÉLÉGUÉS

Le Directeur Territorial Bassin de la Seine de Voies Navigables de France,

Vu le code des transports notamment son article R. 4312-17;

Vu le code des marchés publics ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 28 février 2013 portant modification de la délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 15 avril 2013 modifiant la décision portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs (DT Bassin de la Seine),

DECIDE

Article 1er:

Délégation est donnée à M. Patrice CHAMAILLARD, ingénieur en chef des Travaux publics de l'Etat du 1er groupe, directeur adjoint, et à M. Daniel BASCOUL, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur adjoint, à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué.

Article 2:

Délégation est donnée à :

- M. Thierry DURIEUX Ingénieur en chef des travaux publics de l'État,

Secrétaire général.

Mme Florence DERUMIGNY Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État,

Secrétaire générale adjointe.

à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué.

Article 3:

Délégation est donnée à :

-M. Claude DENET Chef du Service du Développement et des Affaires Domaniales.

à l'effet de signer les pièces relatives aux dépenses en matière d'aides aux transports ainsi que les pièces de liquidation de recettes de toutes natures, y compris les pièces d'ordonnancement de recettes concernant les redevances et les indemnités dues au titre des installations flottantes.

Article 4:

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude DENET, la délégation de signature consentie à l'article 3, concernant les pièces de liquidation de recettes de toutes natures, y compris les pièces d'ordonnancement de recettes concernant les redevances et les indemnités dues au titre des installations flottantes, est exercée dans les mêmes conditions par :

M. Antoine VALLEE Chef du pôle gestion,

Mme Christine LEBOUTTE Chef du bureau du domaine public fluvial.

Article 5:

Délégation est donnée aux responsables d'unités mentionnés en annexe I, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les engagements juridiques, matérialisés par des bons ou lettres de commande dont le montant est inférieur à 90 000 euros, ce compris les bons de commande de moins de 90 000 euros émis dans le cadre de marchés transversaux à bons de commande de plus de 90 000 euros, sous réserve d'une délégation de signature en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur,
- les pièces de liquidation de dépenses et de recettes de toute nature,
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Article 6:

Délégation est donnée aux responsables d'unités mentionnés en annexe II, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- —les engagements juridiques, matérialisés par des bons ou lettres de commande dont le montant est inférieur à 20 000 euros, ce compris les bons de commande de moins de 20 000 euros émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros sous réserve d'une délégation de signature en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur,
- -les pièces de liquidation de dépenses et de recettes de toute nature,
- -les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Article 7:

Délégation est donnée aux personnes visées en annexe III, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

-les engagements juridiques, matérialisés par des bons ou lettres de commande dont le montant est inférieur à 4 000 euros, ce compris les bons de commande de moins de 4 000 euros émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros sous réserve d'une délégation de signature en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur.

Article 8:

Délégation est donnée au chef d'agence désigné ci-après, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces de liquidation de recettes de toutes natures :

- M. Sylvain DUQUENNE Chef du centre de gestion du transport fluvial de Saint-Quentin

Article 9:

Délégation est donnée à :

–M. Jean-Marc RIGAUD Ingénieur des TPE, chef du Centre Régional de Collecte
 et d'Édition (CRCE),

à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions :

- -les propositions d'engagements comptables,
- -les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature,
- -les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des recettes et des dépenses.

Article 10:

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc RIGAUD, la délégation prévue à l'article 9 est dévolue dans les mêmes conditions à :Mme Laurence LABOUTE, Secrétaire administrative, adjointe au chef du CRCE.

Article 11:

Cette délégation abroge la délégation de signature du 8 août 2013 relative aux ordonnateurs secondaires délégués.

Fait à Paris, le 10 décembre 2013

Pour le Directeur Général de Voies Navigables de France et par délégation, Le Directeur Territorial Bassin de la Seine,



Alain MONTEIL

ANNEXE I

DIRECTION

M. Rémy PIEDVACHE Responsable de la mission « Qualité Sécurité

Management »

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

M. Stanislas DE ROMEMONT Chef du service gestion de la voie d'eau

SERVICE TECHNIQUES DE LA VOIE D'EAU

M. Hugues LACOURT Chef du service techniques de la voie d'eau M. Eric VACHET Adjoint au chef du Service Techniques de la voie

d'eau

SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

M. Claude DENET Chef du service du développement et des affaires

domaniales

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE LA SEINE

M. Georges BORRAS
 M. Claude STREITH
 Chef de l'arrondissement Boucles de la Seine
 Adjoint au chef de l'arrondissement Boucles de la

Seine

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. Frédéric ARNOLD

Adjoint au chef de l'arrondissement Seine-Amont

Mme Vanessa MINARD

Chef de la subdivision politiques techniques

ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Yves BRYGO Chef de l'arrondissement Picardie

M. Fabrice DALY Adjoint au chef de l'arrondissement Picardie

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

M. Michel GOMMEAUX Chef de l'arrondissement Champagne Mme Martine DELOZANNE Responsable du bureau administratif

ANNEXE II

DIRECTION

Mme Corinne SPINER Responsable de la communication

SECRETARIAT GENERAL

M. Eric ROLLAND Chef du Pôle personnel

Mme Laurence MURZEAU Chef du Bureau de la formation et des concours

M. Thierry LEBRETON Chef du bureau des moyens généraux et du parc

automobile

M. Frédéric LE PENNUISIC Chef du bureau techniques réseaux et applications

informatiques

M. Christophe VOISIN Adjoint au chef du bureau techniques réseaux et

applications informatiques

Mme Émilie GILLARD Chef du bureau des affaires juridiques et du

contentieux

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

Mme Sarah SANANES Chef de la subdivision politique technique

M. Thierry VERDIER Adjoint au chef de la subdivision bathymétrie et

signalisation

M. Thierry BIAIS Chef de la mission de la gestion du trafic et relation

avec les usagers

M. Nicolas LE BAIL Chargé de mission S.I.G et Environnement

M. Hervé BILOT Chargé de mission exploitation et police

SERVICE TECHNIQUES DE LA VOIE D'EAU

Mme Émilie LEMAIRE Chef de la subdivision études et grands travaux 1

M. Jean PLATEAU Chef de la subdivision études et grands travaux 2

Mme Morgane WERNERT Chef de la subdivision études et grands travaux 4

Mme Delphine ROTHLISBERGER Chef de la subdivision études et grands travaux 5

Mme Mathilde LERMINIAUX Responsable mission petite Seine grand gabarit

SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

M. Antoine VALLEE Chef du pôle gestion

Mme Christine LEBOUTTE Chef du bureau du domaine public fluvial

M. Bertrand NEVEUX Chef du pôle développement

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE LA SEINE

Mme Nicole SCHWINTE Chef du pôle administratif par intérim

M. Manuel MARTINEZ Chef de la subdivision de Suresnes

M. Mathieu GICQUEL Chef de la subdivision de Pontoise

Mme Marlène LEROY Adjointe au chef de de la subdivision de Pontoise

M. Rémi CORGET Chef de la subdivision d'Amfreville

M. Marc LABROUSSE Adjoint au chef de la subdivision d'Amfreville

M. PICHON Nicolas Chef de la subdivision de Nantes-Loire

M. CASSARD Jacques Adjoint au chef de la subdivision Nantes-Loire

M. Guillaume ANDRE Chef de l'unité de gestion technique des

infrastructures

M. Olivier SIGAULT Chef de la subdivision ingénierie et signalisation

Mme Marina LABEYLIE

Chef de l'Agence de développement de la voie d'eau

Mme Gaëlle GAMBLIN

Adjointe au chef de l'agence de Développement des

Boucles de la Seine

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. Olivier MONFORT Adjoint au chef la subdivision de Joinville
M. Gilles GUILLERMIN Adjoint au chef la subdivision de Joinville

M. Rémy IMBERT Chef de la subdivision de Paris

M. Guy ANDRIOT Adjoint au chef la subdivision de Paris

M. Frédéric GRENOT Chef de la subdivision de Melun

M. Thierry PICOT Adjoint au chef de la subdivision de Melun M. Frédéric SANNIE Adjoint au chef de la subdivision de Melun

M. Thierry PEREZ Chef de la subdivision de Sens

M. Frédéric FAVEERSM. Jean SERRIERAdjoint au chef de la subdivision de SensAdjoint au chef de la subdivision de Sens

M. Pascal FAVIER Chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine

M. Patrick FENOLL Adjoint au chef de la subdivision de

Nogent-sur-Seine

M. Rémi IMBERT

M. Alain BERLIERE

Chef de la subdivision de Meaux par intérim

Adjoint au chef de la subdivision de Meaux

M. Denis SIBERIL Chef du bureau administratif

M. Guillaume TOLLIS Chef du bureau études et travaux

M. Stéphane HUET Adjoint au chef du bureau études et travaux

ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Philippe MOREL Chef du bureau administratif

M. Brice MORICEAU Chef de la subdivision de Compiègne

M. Jean-Philippe GRANDIN Adjoint au chef de la subdivision de Compiègne

M. Jean-Michel PUJADAS Chef de la subdivision de Péronne

Mme Sylvie DELBASSE Adjointe au chef de la subdivision de Péronne

M. Didier DEBRABANT Chef de la subdivision de Saint-Quentin

Mme Mélanie HOUDELETTE Adjointe au chef de la subdivision de Saint-Quentin Mme Marie-Thérèse VERON Adjointe au chef de la subdivision de Saint-Quentin

Mme Brigitte BOYER Chef du bureau études techniques

M. Yannick LAISIS Adjoint au chef du bureau études techniques

Mme Virginie FLAQUET-LACOUX

Chef du bureau Programmation et Exploitation

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

Mme Corinne BIETH Chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne

M. Michel CARDOT Adjoint au chef de la subdivision de

Châlons-en- Champagne

Mme Virginie HONNONS Chef de la subdivision de Château-Thierry

M. Thierry GIVRY Contrôleur de Mont-Saint-Père

M. Laurent HERMIER Chef de la subdivision de Rethel

M. Vincent TRITON Adjoint au chef de la subdivision de Rethel

M. François-Xavier PAYER Chef de la subdivision technique

ANNEXE III

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

Subdivision bathymétrie et signalisation

M. Paul BEGIN Hydrographe de la vedette BELGRAND M. Didier SELLIER Hydrographe de la vedette PICARDIE

SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

M. Sylvain DUQUENNE Responsable du centre de gestion du transport

fluvial à Saint-Quentin

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE LA SEINE

Pôle administratif

M. Slimane TLEMSANI Responsable du magasin

Unité gestion technique des infrastructures :

M. Philippe GRU Adjoint automatisme M. Pascal TREHOUT Responsable des pontons

Subdivision de Suresnes :

M. Laurent NIOUET Responsable de l'unité exploitation des ouvrages

Adjoint au responsable de l'unité exploitation des M. François DROIN

ouvrages

Subdivision de Pontoise :

M. Laurent PRIGENT Co-responsable de l'unité exploitation des ouvrages M. Michel CARRIERE Co-responsable de l'unité d'exploitation des ouvrages

Subdivision de Nantes Atlantique :

M. GONCALVES Johnny Contrôleur en charge de l'exploitation

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

Subdivision de Joinville

Mme Rachel BAUMGARTNER Responsable secteur Seine M. Hervé WILMORT Responsable secteur Marne

Subdivision de Melun

M. Jean-Louis GUILHAS Responsable secteur aval exploitation M. Oswald DECLOMESNIL Responsable maintenance secteur aval

Subdivision de Nogent-sur-Seine

M. Dominique NOLIN Responsable secteur Circonscription Bray

Subdivision de Sens

M. Julien ARCHAMBAULT Chargé d'études, d'opérations et

surveillance de travaux Responsable maintenance

Subdivision de Paris

M. Christian LAFOLLY

M. Wilfried REMUS Pôle aménagement et entretien du domaine

Subdivision de Meaux

M. Franck CHARTIER Responsable du secteur amont

M. Hervé WILMORT Responsable du secteur aval par intérim

ARRONDISSEMENT PICARDIE

Subdivision de Compiègne :

M. Arnaud DEVEYER Chargé d'études

M. Henri GIBOUT Responsable des ateliers

M. Bernard LEBRETON Responsable de la circonscription de Soissons

Subdivision de Péronne :

M. Laurent DUFOSSÉ Contrôleur

M. Philippe KUC Responsable de la circonscription de Ham et Noyon

Subdivision de Saint-Quentin:

M. Arnaud VOIRET Responsable des ateliers

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

Pôle domaine et développement

M. Robert OTTO-LOYAS Chef du pôle Domaine-Développement

Subdivision de Rethel:

M. Étienne MARTINET Responsable de la circonscription de Bourg et Comin

Subdivision de Château-Thierry:

M. Emmanuel CHOISY Adjoint du responsable de la circonscription de

Damery

M. Jean-Claude POULET Responsable de la circonscription de Mareuil sur Ay

M. Éric LE GUENNEC Responsable du canton d'Epernay

Subdivision de Châlons-en-Champagne :

M. Mickaël DANA Responsable de la circonscription de Condé sur

Marne

M. Thierry RIVIER Responsable du secteur de Châlons

M. Laurent DAMPEYROU Contrôleur

Subdivision Technique:

M. Francis LEAUTE OPA – réceptionnaire Antenne de Bourg et Comin